

# CONSULTATIONS JURIDIQUES D'ORIENTATION

Dans le cadre des Crédits d'Actions Locales (CAL), l'action sociale des Yvelines propose aux agents des ministères économiques et financiers des consultations juridiques d'orientation. Ces consultations sont intégralement prises en charges et **l'agent n'a rien à payer**.

Chaque séance dure 15 minutes et est facturée 30€ à l'action sociale.

Ces consultations, dispensées par un avocat-conseil sont uniquement destinées à vous renseigner sur l'étendue d'un droit, la marche à suivre pour en assurer la sauvegarde et déterminer si l'assistance d'un avocat semble souhaitable.

Elles ont lieu un mercredi par mois selon le calendrier suivant :

## PERMANENCES AVOCAT 2024

### Prochaine consultation téléphonique

**Mercredi 14 février 2024 de 11h à 12h30**

**Mercredi 27 mars 2024 de 11h à 12h30**

**Le rendez-vous est à prendre, au préalable, par mail uniquement  
Auprès de la Délégation Départementale de l'Action Sociale à :**

**[actionsociale.78@finances.gouv.fr](mailto:actionsociale.78@finances.gouv.fr)**

Délégation départementale de l'action sociale des Yvelines

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
12, rue de l'École des Postes  
78015 VERSAILLES  
[actionsociale.78@finances.gouv.fr](mailto:actionsociale.78@finances.gouv.fr)